

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 juin 2017

DATE DE CONVOCATION : 06 juin 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Pascale CAVORET, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Isabelle FRACHON BOURQUI (pouvoir donné à Laurence NENNIG), Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Hervé LEMOS, Jean-Claude MONTCHARMON, Jean-Michel PASQUIER (pouvoir donné à Christophe PERY), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIUX)

SECRETARE: Jean-Paul BALLALOU



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 15 mai 2017 et a demandé d'intégrer les observations formulées par M Christophe PERY, M RUBIN DELANCHY et Mme NENNIG

Il a proposé de soumettre l'approbation de ce P.V au prochain conseil municipal

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A ACCEPTÉ les membres proposés ci-dessous pour compléter la commission accessibilité :

Madame BLONDEAU OVERLACK Agnès

111, impasse du Nantillet
74970 MARIGNIER

Monsieur VUAGNAT Patrick

700, avenue de la Plaine
74 970 MARIGNIER

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A APPROUVÉ, les comptes de gestion 2016 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles des comptes administratifs présentés.

A ARRÊTÉ, les résultats définitifs 2016 tels que résumés ci-dessous :

Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		476 279.10		788 913.88	0.00	1 265 192.98
Opérations de l'exercice	5 037 992.46	5 439 655.25	2 454 595.15	1 708 651.29	7 492 587.61	7 148 306.54
TOTAUX	5 037 992.46	5 915 934.35	2 454 595.15	2 497 565.17	7 492 587.61	8 413 499.52
Résultats de clôture		877 941.89		42 970.02		920 911.91
Restes à réaliser			1 349 690.00	1 000 000.00	349 690.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	877 941.89	1 349 690.00	1 042 970.02	349 690.00	920 911.91
RESULTATS DEFINITIFS		877 941.89	306 719.98			571 221.91

Budget de l'Eau

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		222 849.50		27 536.60	0.00	250 386.10
Opérations de l'exercice	627 508.58	692 859.44	152 022.92	148 639.21	779 531.50	841 498.65
TOTAUX	627 508.58	915 708.94	152 022.92	176 175.81	779 531.50	1 091 884.75
Résultats de clôture		288 200.36		24 152.89		312 353.25
Restes à réaliser			55 040.00	0.00	55 040.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	288 200.36	55 040.00	24 152.89	55 040.00	312 353.25
RESULTATS DEFINITIFS		288 200.36	30 887.11			257 313.25

Budget de l'Assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		141 175.11		113 971.85	0.00	255 146.96
Opérations de l'exercice	639 451.42	688 024.69	111 162.19	94 315.79	750 613.61	782 340.48
TOTAUX	639 451.42	829 199.80	111 162.19	208 287.64	750 613.61	1 037 487.44
Résultats de clôture		189 748.38		97 125.45		286 873.83
Restes à réaliser			29 400.00	0.00	29 400.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	189 748.38	29 400.00	97 125.45	29 400.00	286 873.83
RESULTATS DEFINITIFS		189 748.38		67 725.45		257 473.83

A APPROUVÉ les comptes administratifs 2016 présentés par M.GUIGNARDAT, Maire adjoint aux finances

A APPROUVÉ le bilan d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement.

A DÉCIDÉ que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget général, le budget de l'eau et le budget de l'assainissement seront repris de la façon suivante :

BUDGET GENERAL

- 42 970,02 € ont été affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 306 719,98 € ont été affectés au *compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé »*
- 571 221,91 € ont été affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

BUDGET DE L'EAU

- 24 152,89 € ont été affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 30 887,11 € ont été affectés au *compte 1068 «autres réserves »* pour couvrir le besoin de financement des investissements
- 257 313,25 € ont été affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- 97 125,45 € ont été affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 0 € ont été affectés au *compte 1068 «autres réserves »*
- 189 748,38 € ont été affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ACCORDÉ une subvention complémentaire de 20 € à l'association du Sou des écoles pour les 4 élèves supplémentaires comptabilisés en début d'année scolaire

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présenté ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018
2017-AP01	Acquisition de classes mobiles et tableaux numériques interactifs (TNI)	140 000 €	80 000 €	60 000 €
Subventions attendues		40 000 €	28 000 €	12 000 €

A AUTORISÉ M. le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

APRÉCISÉ que les crédits complémentaires seront inscrits au budget supplémentaire de la commune en fin d'année.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A VALIDÉ l'actualisation du bilan prévisionnel de la maison de santé.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ de verser à l'association Nyaka la subvention de fonctionnement pour 2017 d'un montant de 800 €

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A DÉCIDÉ d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°221 située rue de la Fruitière au prix de 90 000 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A DÉCIDÉ d'acquérir la parcelle cadastrée section AK n°72 située 7, rue du Clocher au prix de 125 000 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ la constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales au profit du fond dominant, parcelles cadastrées section A n°2479 et 2480 ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la constitution de servitude et toute pièce se rapportant à ce dossier

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ la rétrocession de la partie commune du lotissement « La Terque » décrite ci-dessous:

- la voirie du lotissement
- le réseau principal et les parties publiques des branchements d'eau potable, des eaux pluviales et des eaux usées
- l'espace vert; les boîtes aux lettres restent propriété du lotissement.

Elles sont acceptées sans paiement du prix en accord avec le vendeur. Pour les besoins de la publicité foncière, ces terrains sont évalués à la valeur vénale de 1 € le m².

A DONNÉ pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

A DÉCIDÉ d'établir l'acte d'acquisition en la forme administrative.

A DÉCIDÉ que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le plan de financement relatif à l'opération « Fourniture et Pose du mobilier d'éclairage public sur les digues du Giffre, entre les 2 Ponts » et sa répartition financière

- | | |
|---|------------------|
| - D'un montant global estimé à | 119 417.00 euros |
| - Avec une participation financière communale s'élevant à | 70 735.00 euros |
| - Et des frais généraux s'élevant à | 3 583.00 euros |

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2 866.00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 56 588.00 euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le plan de financement relatif à l'opération « Aménagement de la rue des Glières » et sa répartition financière

- | | |
|---|----------------|
| - D'un montant global estimé à | 20 388 euros ; |
| - Avec une participation financière communale s'élevant à | 11 948 euros ; |
| - Et des frais généraux s'élevant à | 612 euros. |

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 490 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 9 558 euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la convention jointe à la présente délibération prévoyant notamment le plan de financement de l'opération « Collèges numériques et innovation pédagogique » à intervenir avec les services de l'Education nationale

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires pour l'obtention des subventions et à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX

Affiché du 19 juin 2017
au